

ORGANISATION DE LA RÉUNION

Adoption de l'ordre du jour

2.1 L'ordre du jour provisoire (CCAMLR-XVI/1) a été distribué avant la réunion. Suite à une proposition du Royaume-Uni, la Commission ajoute à son ordre du jour la question "Pêche illégale, non réglementée et non déclarée dans la zone de la Convention" (question 5). Il est noté que la plupart des questions concernant ce problème seraient couvertes sous d'autres questions de l'ordre du jour, mais que ce problème est d'une telle importance qu'il doit être traité sous une question à part de l'ordre du jour. La Commission adopte l'ordre du jour ainsi modifié qui figure à l'annexe 3 du présent rapport.